

BPJEPS ACTIVITÉS SPORTS COLLECTIFS FOOTBALL

Au sein d'une (ou de plusieurs) structure(s) et dans le cadre de son projet d'animation, le titulaire du brevet professionnel mention ASC réalise des prestations visant : Au développement et au maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être / À la découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics / À l'éducation et à la citoyenneté / Au respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Diplôme de niveau 4, inscrit au RNCP 4521
FORMACODE : 15454 - Activité physique et sportive
NSF : 335 - Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Objectifs de la formation

- UC 1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- UC 2 - Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- UC 3 - Préparer un projet ainsi que son évaluation
- UC 4 - Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
- UC 5 - Préparer une action d'animation
- UC 6 - Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation
- UC 7 - Mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique sportive
- UC 8 - Conduire une action d'animation ou d'éducation
- UC 9 - Maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation
- UC 10 - Financer les projets d'une structure par le sponsoring et le mécénat

Contenu de la formation

Pédagogie / Publics
Anatomie-Physiologie
Règlementation / Droit du travail / Organisation du sport en France
Projet d'animation / Bureautique / Communication
Laïcité / Développement durable / Appréhender le handicap / Lutte contre la maltraitance
Pédagogie spécifiques sports collectifs
Recherche de mécènes et de sponsors

Méthodes pédagogiques

- Enseignement spécialisé dispensé par une équipe de formateur validée par la DRAJES d'occitanie (Formation en centre à 70% théorique et 30% pratique).
- 420 heures de pratique en situation réelle dans le cadre d'un emploi ou de stage.
- Suivi personnalisé (au moins 5 fois dans l'année) des stagiaires dans les structures d'accueil (emploi ou stage)

Évaluation

Certification des UC lors de 5 épreuves supervisées par la DRAJES d'occitanie (dont EPMSF)

Durée

609 heures de formation théorique en centre
Le candidat peut bénéficier d'allègements et demander un planning personnalisé.
420 heures de stage ou d'emploi dans le domaine d'activité de la mention choisie.

Formation accessible en alternance

Dates à retenir

1 session par an de Janvier à Décembre.

Modalités d'accès

Prendre rendez-vous pour validation du projet
S'inscrire avant l'entrée en formation
Réussir les tests d'entrée
Participer à un entretien individuel
Être titulaire du PSC1 et avoir réussi les tests d'entrée en formation.
(Tests organisés environ 1 mois avant le premier jour de formation).

Suite de parcours

En étant titulaire du BPJEPS, vous pourrez donc **devenir animateur ou éducateur sportif** dans une entreprise ou une association en rapport avec la mention de votre diplôme.
Si vous ne souhaitez pas entrer tout de suite dans la vie active, poursuivez vos études.
En effet, même avec l'obtention de votre diplôme vous pourrez **préparer le concours de la fonction publique territoriale** (pour devenir animateur territorial ou éducateur territorial des activités physiques et sportives) ou faire un **DEJEPS**.

Public

Tout public.

Renseignements

Boris LOMBART : 09.81.26.93.91 / b.lombart@1630formation.fr

Financements : Nous pouvons vous assister/informer sur les possibilités de financement et vous accompagner sur les demandes de prise en charge.

Coût de la formation : 9 à 15€ de l'heure / Notre établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite. Notre référent handicap peut vous accompagner dans la construction de votre parcours. Vous pouvez contacter Didier HAMON (référent handicap pôle sport).